

012
031255
0123512



CENTRE NATIONAL DE L'EXPERTISE

1^{ER} RÉSEAU PRIVÉ D'EXPERTS IMMOBILIERS EN FRANCE

FORMATIONS

DÉVELOPPER LA GESTION LOCATIVE

Conforme aux dispositions de la loi Alur


5 JOURS / 35 HEURES
 Du lundi au vendredi
 9h à 12h15 et 13h30 à 17h15


 20 rue Henri Regnault
75014 PARIS
 OU
 26 rue St François de Paule
06300 NICE


PUBLIC VISÉ
 Professionnels de l'immobilier, titulaires ou non d'une carte G
 Formation accessible aux personnes en situation de handicap (PSH) et personne à mobilité réduite (PMR)


PRÉREQUIS Expérience dans le domaine de l'immobilier

OBJECTIFS

Acquérir les bases pour constituer et administrer un portefeuille de gestion locative.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion efficace
- Comprendre les aspects juridiques et réglementaires pour garantir une approche professionnelle des relations avec le Mandant et les locataires

MATÉRIELS NÉCESSAIRES Bloc note, stylo

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Vidéoprojecteur, paperboard, ouvrages sur l'expertise immobilière, un cahier de cours théorique et pratique.

SUIVI ET MODALITÉ D'ÉVALUATION

Contrôle de connaissances le 5^e jour et remise du certificat de réalisation

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

À réception du dossier complet (convention de stage, formulaire de demande d'inscription et règlement 40 % du montant de la formation) dans un délai de 2 jours à 4 semaines



DÉTAIL DU PROGRAMME

1^{er} jour - Une définition de la gestion locative

- Qu'est-ce que la gestion locative ?
- La gestion de biens pour le compte d'autrui : un outil de développement au service de la croissance et de la création de valeur
- Organisation interne
- Gestion déléguée
- Gestion externalisée : la « mise en nourrice », une solution pour développer la gestion locative sans carte « G »
- Rentabilité, Récurrence, Développement
- Notions de valorisation de portefeuille

2^e jour - Le cadre juridique de la gestion locative

- Une profession encadrée par des textes
- Carte professionnelle et autres modes d'exercice
- Garantie financière en gestion immobilière :
- Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle
- Le mandat de gestion locative

3^e jour - Bail d'habitation, bail meublé, bail commercial : les fondamentaux

- Le bail d'habitation ou mixte habitation / professionnel (loi de 1989) : un bail de droit commun
- Le bail meublé
- Le bail commercial : l'ancien décret du 30/09/1953 et le Code de Commerce (L145-1 à L145-60)

4^e jour - La mise en location

- La prise en charge d'un lot ou l'enregistrement d'un congé
- Visite et notion de pré-état des lieux
- Notions de logement décent et normes minimales de confort et d'habitabilité
- Le dossier de diagnostics immobiliers
- Rédiger une annonce
- Le dossier de candidature
- Les honoraires de location et d'état des lieux
- Locataire sortant et locataire entrant

5^e jour - La gestion courante

- Les principes généraux de la comptabilité « mandants »
- La régularisation annuelle des charges locatives : calcul, notification, paiement
- Les principes de l'entretien et des charges
- La gestion des impayés
- La gestion d'un sinistre dégât des eaux

CENTRE NATIONAL DE L'EXPERTISE
L-EXPERTISE.COM

20 RUE HENRI REGNAULT 75014 PARIS
26 RUE ST FRANÇOIS DE PAULE 06300 NICE
S.A.S. AU CAPITAL DE 20 000 € RCS : 519 675 243
N° VERT : 0 800 00 80 89 (APPEL GRATUIT)

031255
0123512

